



N°147
AVRIL 2021

LA LETTRE ÉCO THOMAS VENDÔME INVESTMENT

<i>L'ÉDITO DE JEAN-PIERRE THOMAS</i>	<i>02</i>
<i>Osons !.....</i>	<i>02</i>
<i>HORIZON FRANCE</i>	<i>04</i>
<i>2020, un déficit public et après ?</i>	<i>04</i>
<i>La France, championne du monde du luxe</i>	<i>07</i>
<i>HORIZON EXTÉRIEUR</i>	<i>09</i>
<i>La Chine, quand l'empire du milieu se réveille.....</i>	<i>09</i>
<i>HORIZON FINANCE</i>	<i>12</i>
<i>Les taux d'intérêt une hausse sous contraintes.....</i>	<i>12</i>
<i>TOUR D'HORIZON.....</i>	<i>14</i>
<i>La planète digitale en ébullition ?</i>	<i>14</i>
<i>POINTS DE REPÈRE.....</i>	<i>20</i>
<i>Un cinquième de la population européenne à plus de 65 ans.....</i>	<i>20</i>
<i>La création d'entreprise au sommet</i>	<i>21</i>
<i>LES STATISTIQUES DE TVI.....</i>	<i>22</i>

L'ÉDITO DE JEAN-PIERRE THOMAS



OSONS !

Le Gouvernement espère relancer sa réforme des retraites qui s'est encaiminée avec la crise sanitaire. Il souhaitait également régler le problème de la dépendance, en instance depuis près de quinze ans. Pour l'un comme l'autre le dossier, la probabilité d'un report au prochain mandat présidentiel est loin d'être faible. Pour autant, la question du financement des retraites tout comme celui de la dépendance se pose. Pour certains, il n'y a pas de de soucis à se faire au temps de l'argent gratuit. De toute façon, l'économie peut et pourra payer. Pour d'autres, il est urgent de peser sur le niveau des pensions pour éviter l'emballement de la dette publique. Entre la peste et le choléra, il n'y aurait pas de salut. Cette vision est réductrice et est empreint d'un schéma de pensée idéologique. Les impôts et les cotisations sont les seuls moyens qui seraient socialement acceptables afin de financer une redistribution des revenus intergénérationnelle. Or, à force de se limiter à ces deux outils, le coût du travail s'est envolé et la rémunération de ce dernier est faible. Si les salaires nets sont faibles en France et si les délocalisations ont été légions, l'augmentation sans fin des prélèvements obligatoires en est la source. Depuis une trentaine d'années, pour des raisons idéologiques, nous nous refusons à admettre toute l'utilité que nous aurions à instituer de véritables fonds de pension pour faire face au défi démographique. Avec une épargne abondante voire surabondante du fait de la crise sanitaire, les Français auraient de quoi bâtir de véritables

fonds de pension qui pourraient irriguer en profondeur l'économie. Aujourd'hui, l'épargne est montée du doigt car elle est avant tout liquide, dormante sur les comptes courants ou placée sur des livrets. Sa réorientation est nécessaire. La création du Plan d'Épargne Retraite est une avancée mais qui demeure insuffisante. Il conviendrait d'encourager les entreprises et les branches professionnelles à doter de tels plans pour les proposer l'ensemble de leurs salariés. Les contraintes réglementaires sur l'allocation d'actifs devraient être revues afin de favoriser les actions. Le renforcement des fonds propres des entreprises constitue une réelle nécessité. Aujourd'hui, les entreprises dépendent à plus de 66 % des financements bancaires, ce qui les expose à un problème de remboursement en cas de retournement de la conjoncture. Des entreprises disposant d'importants fonds propres sont, en règle générale, mieux à même de faire de la recherche et d'investir. La capacité des États-Unis à développer des solutions innovantes repose en grande partie sur la puissance des places financières à retraiter l'épargne nationale et, plus globalement, mondiale. Les fonds de pension offriraient à la France la possibilité de redensifier le tissu économique qui sort exsangue de plusieurs crises tout en contribuant à maintenir le pouvoir d'achat des futurs retraités. C'est un pari gagnant/gagnant. De même sur la question de la dépendance, seule option de l'assurance avec une mutualisation large du risque serait à même de dépasser la problématique financière. Aujourd'hui, de rapport en rapport, il est proposé d'instituer des usines à gaz en prélevant à Jacques et

à Pierre un morceau de recettes fiscales ou de cotisations sociales. Il a été même suggéré que les ressources de la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale soient affectées à la dépendance, sachant que 115 milliards d'euros de déficits sociaux lui ont été récemment affectés. En lieu et place de construire une 5^e branche sur le modèle des quatre autres, il conviendrait d'avoir une approche moderne associant tous

les acteurs de la protection sociale, publics, privés, mutualistes et paritaires. Après un an de crise sanitaire, il n'est pas interdit de faire preuve d'innovation et de courage en sortant des chemins battus.

Jean-Pierre Thomas Président de Thomas Vendôme Investments

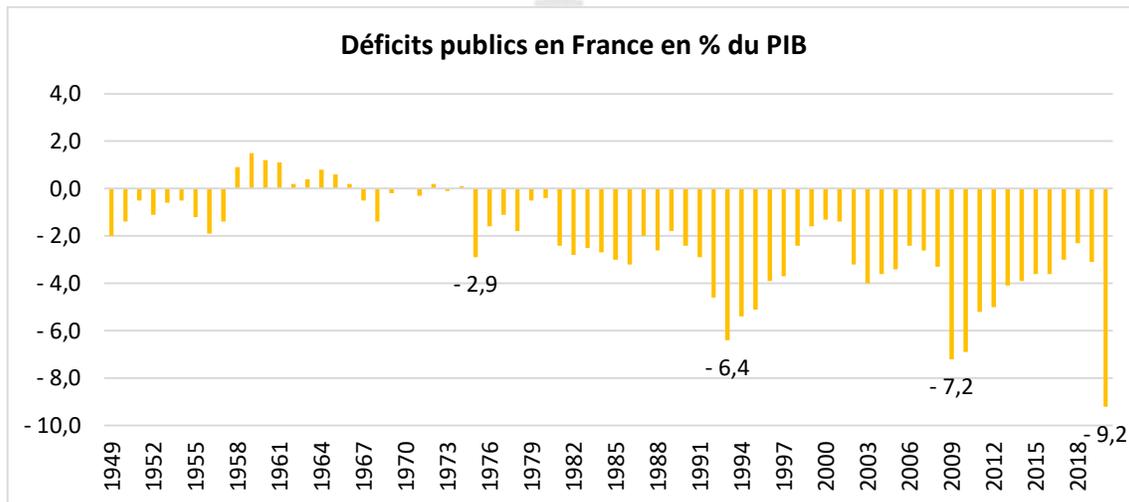


HORIZON FRANCE

2020, UN DEFICIT PUBLIC ET APRES ?

Le déficit public en France pour 2020 a atteint le montant record de 211,5 milliards d'euros, soit 9,2 % du produit intérieur brut (PIB), après 3,1 % en 2019. Ce résultat est la conséquence de l'augmentation des dépenses en lien avec l'épidémie et de la contraction des recettes. L'augmentation historique du déficit public provient essentiellement de l'État (pour -96,3 milliards d'euros, dont -71,3 hors reprise de dette de la SNCF

Réseau). Les administrations sociales sont passées d'un excédent de 14,5 milliards d'euros à un déficit de 48,3 milliards d'euros. Le déficit des administrations locales se creuse légèrement, passant de 1,1 à 4,2 milliards d'euros. La dette des administrations publiques au sens de Maastricht a atteint 2650 milliards d'euros, soit 115,7 % du PIB à fin 2020.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Les dépenses publiques augmentent de 5,5 % en 2020, après +2,6 % en 2019

En 2020, les dépenses ont progressé de 73,6 milliards d'euros et ont représenté 62,1 % du PIB, après 55,4 % en 2019. Les dépenses des administrations publiques ont enregistré une progression de 5,5 %, après +2,6 % en 2019. Hors crédit d'impôts, cette augmentation s'est élevée à +7,1 % en 2020, après +2,8 % en 2019. Les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse de 2,3 % en 2020 après +1,8 % en 2019 du

fait de l'augmentation des rémunérations en particulier pour le personnel hospitalier (+3,7 milliards d'euros). La charge d'intérêts de la dette diminue de nouveau nettement (-14,4 %) du fait du maintien des taux à moyen et long terme à des niveaux historiquement bas et de la faiblesse de l'inflation, ce qui joue favorablement sur la charge d'intérêts des titres indexés. L'État a emprunté sur l'année au taux moyen de -0,17 %.

Les prestations sociales ont augmenté de 8,0 %, après +2,7 % en 2019. Les prestations en espèces ont connu une

hausse de près de 10 % avec la mise en place d'allocations exceptionnelles d'activité partielle (27,4 milliards d'euros) prises en charge par l'État et l'Unédic. Les dépenses de transfert sont également en forte hausse, portées par les aides versées par le fonds de solidarité aux entreprises et indépendants dont l'activité a été affectée par la crise sanitaire et les mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie (16,3 milliards d'euros), par les subventions accordées sous la forme d'exonérations de cotisations ciblées sur les entreprises les plus touchées par la crise (7,9 milliards d'euros), ainsi que par les autres dispositifs d'aides d'urgence mises en place par les administrations publiques.

Les recettes publiques en baisse de 5,0 %

Les recettes ont diminué de 63,1 milliards d'euros, soit -5,0 %. Leur baisse est un peu moins prononcée que celle du PIB en valeur (-6,1 %). Les recettes publiques ont représenté 52,9 % du PIB en 2020 en augmentation de 0,6 point par rapport à 2019. Le taux de prélèvements obligatoires augmente de 0,9 point et s'établit à 44,7 % du PIB. Les revenus issus du patrimoine de l'État se contractent fortement de 25,1 % (-4,0 milliards d'euros) avec la chute des dividendes reçus. Les impôts sur les produits et la production diminuent de 4,2 % (-17,1 milliards d'euros). Le produit de la TVA chute de 12,8 milliards d'euros (soit -7,4 %) en raison du recul de la consommation des ménages et des investissements des entreprises, tandis que le rendement de la taxe intérieure de consommation de produits énergétiques accuse une nette baisse, de 4,4 milliards d'euros (-14,0 %), en raison des restrictions de déplacements décidées dans le contexte de la crise sanitaire. Les impôts courants sur le revenu et le

patrimoine ont baissé de 14,4 milliards d'euros, soit -4,4 %. L'impôt sur le revenu des personnes physiques a diminué de 2,0 milliards d'euros. L'impôt sur les sociétés a enregistré une perte de 3,7 milliards d'euros. Enfin, les autres impôts courants ont régressé de 3,7 milliards d'euros, du fait principalement de la troisième étape de dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Les cotisations sociales perçues ont enregistré un recul de 4,1 %. Les cotisations employeurs ont diminué de 4,3 % quand celles des ménages fléchissent de 3,8 %. Les impôts et cotisations sociales dus au titre de 2020 susceptibles de pas être recouverts constituent une moindre recette en comptabilité nationale. L'estimation de ce défaut de recouvrement à venir devrait atteindre 7,8 milliards d'euros, dont 7,5 milliards d'euros d'impôts et cotisations des administrations de sécurité sociale car les créances constatées en fin d'année croissent très fortement avec les reports accordés aux contribuables, et une partie de celles-ci ne seront probablement pas recouvrées à terme.

La dette frôle les 116 % du PIB

La dette des administrations publiques (dette brute consolidée en valeur nominale) a augmenté de 270,6 milliards d'euros en 2020. Elle s'est établie à 2 650,1 milliards d'euros, soit 115,7 % du PIB (niveau comparable à 1949). Cette dette s'accompagne d'une hausse de la trésorerie des administrations publiques (+76,5 milliards d'euros), notamment celle de l'État et des administrations de sécurité sociale, ainsi que d'un accroissement des prêts accordés par l'État. Par conséquent, la dette publique nette s'accroît moins fortement que la dette brute ; elle augmente de 194,9 milliards d'euros. Elle représentait 103,2 % de PIB fin 2020.

La hausse de la dette publique en 2020 provient principalement de l'État (+177,3 milliards d'euros et des administrations de sécurité sociale (+75,2 milliards d'euros). Les administrations publiques locales contribuent également à l'augmentation de la dette, à hauteur de 19,5 milliards d'euros. Cette hausse résulte de l'endettement de la Société du Grand Paris (+11,0 milliards d'euros) et d'Île-de-France Mobilités (+1,5 milliard d'euros), des communes (+2,5 milliards d'euros) et des régions (+2,9 milliards d'euros).

Face à cette dette record, certains pensent que son effacement est possible quand d'autres imaginent la cantonner. Dans le premier cas, ce serait une banqueroute partielle de la France, dans le second, un simple artifice de présentation. L'effacement ne concernerait pour ses thuriféraires que les dettes détenues par les banques centrales. Celles-ci étant possédées par les peuples, les banques centrales pourraient souverainement annuler les dettes d'autant plus que cela ne porterait pas préjudice a priori aux épargnants. D'un coup de plume, la facture serait ainsi allégée. L'État retrouverait des marges de manœuvre pour financer de nouvelles dépenses. Cela pourrait concerner près du tiers de la dette française. Ce scénario pose néanmoins quelques problèmes. Le premier est celui du lendemain. Les investisseurs qui en 2020 ont acquis environ 50 % de la dette française estimeront qu'ils seront les prochains sur la liste des créanciers voués à ne pas être remboursés. Ils exigeront alors des taux plus élevés. Si aujourd'hui, la France s'endette à taux négatif, il n'en sera plus de même après l'effacement. La hausse des taux réduira les marges de manœuvre que l'effacement de la dette était censée

augmenter. Au niveau international, cet effacement pourrait avoir de lourdes conséquences. Ce sont les pays riches qui peuvent monétiser leurs déficits, leur monnaie étant suffisamment forte. Un pays émergent ou en développement n'a pas ce loisir. La monétisation de sa dette entraîne une dépréciation de sa monnaie conduisant à une hausse des taux d'intérêt. Il peut rapidement se retrouver en manque de réserves de change pour acquitter ses importations. Si les États occidentaux décidaient unilatéralement d'annuler tout ou partie de leurs dettes Covid, les pays émergents et en développement demanderaient l'effacement de leur dette extérieure. Par ailleurs, au niveau européen, les États d'Europe du Nord estimeraient que la suppression des dettes Covid serait avant tout un cadeau aux États non vertueux. Cela ne pourrait qu'accroître les tensions au sein de la zone euro, tensions qui seraient d'autant plus fortes si l'effacement aboutissait à une résurgence de l'inflation. Enfin, si les États peuvent annuler leurs dettes, comment le refuser aux ménages et aux entreprises ? Les banques et les assureurs pourraient être rapidement mis en difficulté en cas d'effacement. Or, nul ne souhaite que la crise sanitaire se mue en crise financière. Le cantonnement de la dette Covid vise à l'individualiser au sein de l'endettement public avec le cas échéant l'affectation de recettes spécifiques. Cette opération comptable viserait à la placer en-dehors des critères communs de bonne gestion publique. Il s'agirait avant tout d'une solution politique qui ne résoudrait en rien le problème de son remboursement qui passe avant tout par la restauration de la croissance et peut-être d'un peu d'inflation.

LA FRANCE, CHAMPIONNE DU MONDE DU LUXE

Le marché des biens personnels de luxe a été confronté à une baisse de son activité de 23 % en 2020, le chiffre d'affaires de ce secteur passant de 280 à 217 milliards d'euros. Cette forte baisse s'est concentrée sur le premier semestre 2020 lors de la première vague de l'épidémie. La reprise de l'activité a été forte à partir de l'été. La diminution des ventes en 2020 a été très importante (-36 %) en Europe faute de touristes internationaux. En revanche, les ventes ont enregistré une croissance de 45 % sur le second semestre. La contraction de l'activité en raison de l'épidémie est cependant sans précédent pour un secteur habitué à une croissance rapide depuis une dizaine d'années. Le précédent recul datait de 2009 et n'était que de 7,5 %.

Le secteur du luxe est dominé par les entreprises françaises qui occupent les trois premières places du podium au niveau mondial avec Louis Vuitton (près de 52 milliards de dollars), Chanel (36 milliards de dollars) et Hermès (33 milliards de dollars). Ces entreprises devancent l'italien Gucci ou le suisse Cartier. Les neuf premières entreprises françaises réalisent près du quart des ventes mondiales du luxe.

Le secteur porte en France, un million d'emplois directs et indirects. La mode, le cuir et l'horlogerie-joaillerie représentent 40 % des emplois, suivis des vins et spiritueux (17 %), des parfums et cosmétiques (17 %) et de la gastronomie (15 %). Les arts de la table ou encore le design génèrent également de nombreux emplois. La vallée de la Bresle (Seine Maritime) regroupant près de 10 000 salariés rassemblés au sein de 70 entreprises, fournit plus de 70 % de la production mondiale pour la parfumerie, les

spiritueux et la cosmétique. Le secteur des cosmétiques comprend plus de 3 200 entreprises qui disposent d'importantes structures de recherche et de formation, reconnues au niveau mondial.

Ces cinq dernières années, le secteur a créé plus de 3 500 emplois avec l'ouverture de nouveaux sites. Les métiers du parfum avec Guerlain, ou Chanel, ont inauguré 5 usines, avec plus de 900 emplois.

Malgré la crise sanitaire, les entreprises du luxe ont maintenu leurs projets : neuf nouveaux sites sont en cours de création, dont 8 dans le cuir, et 1 dans les métiers d'art. Hermès qui connaît une forte croissance grâce à sa notoriété en Chine devrait lancer six projets entre 2021 à 2023 avec, à la clef, 1 500 créations d'emploi notamment à Louviers (Eure) et à Tournes (Ardennes). Le secteur du luxe éprouve des difficultés à embaucher du fait d'un manque de candidats. Tous les groupes ont des formations internes, des écoles ou des partenariats avec des lycées.

Un développement rapide des ventes sur Internet

Pendant de nombreuses années, le secteur du luxe était réticent à vendre en ligne par crainte d'une banalisation. Acheter du luxe était censé être une expérience unique nécessitant un passage dans une boutique. L'essor du commerce en ligne et la multiplication des ventes frauduleuses ou de contrefaçons ont incité les entreprises à opérer leur « Bad Godesberg ». La pandémie n'a fait que renforcer cette tendance d'autant plus que le luxe est de plus en plus dépendant des

consommateurs chinois. Le choix du e-commerce a été gagnant. Les ventes en ligne de cosmétique haut de gamme en 2020 ont augmenté de 60 % en Chine. Près de 40 % des achats en biens de luxe en Chine passent par Internet.

Les marques du luxe sont de plus en plus présentes sur les réseaux sociaux en vogue chez les jeunes acheteurs et embauchent de plus en plus d'influenceurs. L'Internet chinois, en général, et le site Tmall, en particulier, sont devenus un passage quasi obligé pour toucher les millennials et la génération Z (née après 1995). Ce choix est lié à l'âge moyen des consommateurs chinois du luxe qui est de 10 à 15 ans plus jeune qu'en Europe.

La Covid a également contraint la clientèle senior à changer du jour au lendemain ses modes de consommation. Cette clientèle qui restait très attachée aux boutiques physiques et à un accompagnement hyper-personnalisé, est passé rapidement aux achats en ligne rejoignant ainsi les autres catégories de consommateurs. Il n'est pas certain qu'après la crise, ils reviennent dans les boutiques.

Un secteur rattrapé par les questions environnementales et sociales

L'industrie du luxe est accusée de polluer, de consommer beaucoup d'eau

et de maltraiter les animaux. L'ensemble de la filière mode serait la troisième industrie la plus gourmande en eau (source ADEME) et la deuxième industrie la plus polluante au monde, après le pétrole. Les marques s'engagent de plus en plus à réduire leur empreinte carbone et veillent à ne pas contribuer à la mise en dangers d'espèces animales.

Si jusqu'à peu les entreprises du luxe s'interdisaient de s'immiscer sur le marché de l'occasion, elles commencent à s'en emparer. Elles acceptent de participer aux côtés de start-ups à la mise en place de plateformes d'échanges et de revente, ou de certification. Ces ventes bien organisées contribuent à conforter l'image de marques des sociétés. Avec une croissance annuelle de 12 à 15 %, le marché de la seconde main représente déjà 15 % du marché en 2019. C'est le cas de Trust-Place dont le but est de développer l'économie circulaire, notamment le marché de la seconde main des articles de luxe et haut de gamme.

Malgré l'absence de tourisme international, les ventes de luxe étaient à la fin de l'année dernière à 12 % de leur niveau d'avant crise. Les entreprises du secteur espèrent effacer la crise d'ici 2022. Elles considèrent que d'ici 2025 le marché du luxe comptera plus de 450 millions clients contre 390 en 2019.

HORIZON EXTÉRIEUR

LA CHINE, QUAND L'EMPIRE DU MILIEU SE REVEILLE

Les relations entre la Chine et la France se sont tendues au milieu du mois de mars après la publication d'un tweet mettant en cause un chercheur français, Antoine Bondaz, membre de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) travaillant notamment sur Taïwan. L'ambassadeur de Chine à Paris a été convoqué au Quai d'Orsay sachant qu'il avait, à plusieurs reprises, indiqué que son pays n'acceptait plus de se soumettre au diktat des occidentaux en matière des droits de l'Homme. Il avait été convoqué au mois d'avril 2020 au sujet de propos déplacés concernant l'épidémie de Covid-19. Cette tension est liée à la décision de l'Union européenne, du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis d'appliquer des sanctions contre plusieurs dirigeants chinois du Xinjiang, région du nord-ouest de la Chine où demeurent les Ouïghours, un peuple turcophone à majorité musulmane sunnite.

Les relations entre les Occidentaux et la Chine sont de plus en plus complexes du fait du poids croissant de cette dernière et de sa volonté de s'affirmer comme une grande puissance économique et militaire. La cohabitation entre le système communiste de marché et le système libéral de marché qui était de mise depuis 1978, se fissure. Après l'effondrement de l'Union soviétique en 1991, les valeurs libérales se sont imposées dans le monde entier. La Chine a pleinement accepté les règles de l'économie de marché à travers son adhésion notamment à l'Organisation Mondiale du Commerce le 11 décembre 2001. Cette acceptation vaut certes pour l'économie mais ne

s'applique pas aux aspects politiques du libéralisme. Convaincus que l'effondrement de l'URSS était la conséquence d'une faible compétitivité économique et de l'engagement d'un processus de libéralisation politique avec la perestroïka, les dirigeants chinois ont opté pour un développement de l'économie tout en renforçant le système du parti unique. Ils ont, de ce fait, décidé à réduire au maximum les libertés publiques en vigueur à Hong Kong qui avaient été octroyées pendant le mandat britannique. La Chine a réduit la part des législateurs élus au suffrage direct de 50 à 22 % et exige qu'ils soient contrôlés pour leur «patriotisme». Le 12 mars dernier, de manière assez modérée, le groupe des démocraties du G7 a condamné la répression autocratique de la Chine à l'encontre de Hong Kong considérant que c'était une violation des obligations du traité conclu entre la Chine et le Royaume-Uni en 1997. Les diplomates chinois ont démenti tout comportement contraire au droit international.

Malgré le contrôle de plus en plus sourcilleux de Pékin, Hong Kong continue de connaître une forte croissance. La ville conforte son rang de principale place financière asiatique qu'elle partage avec Singapour. Les entreprises occidentales comme Morgan Stanley et Goldman Sachs sont de plus en plus présentes à Hong Kong. L'année dernière, la valeur des paiements en dollars américains compensés à Hong Kong, plaque tournante de la monnaie de réserve mondiale, a atteint un record de 11 000 milliards de dollars. Si la Chine

est de plus en plus montrée du doigt, elle continue à attirer les capitaux étrangers. Plus de 163 milliards de dollars de nouveaux investissements multinationaux ont été comptabilisés en 2020, plus que tout autre pays. Les autorités décident d'ouvrir progressivement les marchés des capitaux aux étrangers.

La Chine dont l'économie pèse plus de 18 % du PIB mondial devient jour après jour le nouveau cœur du capitalisme. Elle génère désormais, à l'instar des États-Unis, de nouvelles tendances de consommations. Compte tenu du poids de ses importations, les prix des matières premières et de l'énergie sont de plus en plus fixés par la Chine qui a désormais les moyens d'imposer ses normes. Malgré l'absence de tribunaux totalement indépendants, les entreprises sont contraintes d'accepter la réglementation chinoise.

Contrairement aux espoirs des Occidentaux après l'adhésion de la Chine à l'OMC, celle-ci ne s'est pas banalisée, la démocratisation du régime est restée lettre morte. Au contraire, celui-ci met en avant que les pays occidentaux soient entrés dans une phase de déclin du fait de l'absence de consensus et de la montée de l'individualisme. Face aux atteintes aux droits de l'Homme et au non-respect des règles du commerce international, l'administration américaine sous Donald Trump a opté pour la coercition avec l'instauration de droits de douane et de sanctions. Cette politique n'a guère eu d'effets tangibles. La campagne de trois ans contre l'entreprise Huawei, accusée d'espionnage à travers les équipements qu'elle fournit pour la 5G n'a pas été suivie par les autres pays. Sur les 170 pays qui utilisent des produits Huawei, une douzaine seulement l'ont interdit.

Pendant ce temps, de nombreuses entreprises technologiques chinoises ont renforcé leurs positions en Occident. La crise sanitaire a conduit à un renforcement de la présence économique chinoise au sein des pays occidentaux.

La Chine réalise 22 % des exportations mondiales de produits manufacturés. Ses produits sont incontournables dans de nombreux domaines : informatique, électronique, automobile, énergie, pharmacie. La mise en place de produits de substitution en Europe comme aux États-Unis mettrait du temps. Par ailleurs, un grand nombre de grandes entreprises européennes et américaines se sont implantées en Chine. Elles seraient les premières victimes en cas de guerre économique majeure. Le secteur bancaire tout comme celui du luxe en France sont très dépendants de la Chine. Interdire à ce pays d'utiliser le dollar est aujourd'hui quasi impossible, sauf à vouloir déclencher une crise financière mondiale.

Au niveau international, la Chine à la croisée des chemins

Les autorités chinoises souhaitent sécuriser leurs routes commerciales avec la Nouvelle Route de la Soie, diminuer l'influence des États-Unis en Mer de Chine et affirmer leur rôle de première puissance asiatique. Les États-Unis en tant que protecteur du Japon, de la Corée du Sud et de Taïwan, entendent rester présents dans cette zone devenue le cœur de l'économie mondiale.

La Chine souffre d'un isolement relatif en Asie du Sud Est du fait qu'elle compte comme voisins la Corée du Sud ou le Japon mais elle peut compter sur le soutien de nombreux pays

émergents. Elle peut du fait de son poids commercial infléchir les positions de certains gouvernement traditionnellement alliés des Occidentaux. La Chine occupe une place dominante dans le commerce international. Elle est le premier partenaire commercial de marchandises de 64 pays, contre seulement 38 pour l'Amérique. Au lieu d'isoler la Chine, l'Amérique et ses alliés risquent de s'isoler. La situation de la Chine n'est en rien comparable à celle de l'URSS en 1991. Cette dernière avait été affaiblie par une guerre de dix ans en Afghanistan et dépendait de ses exportations de gaz quand la Chine dispose désormais d'une économie diversifiée qui est compétitive. Elle pourrait devenir autosuffisante même pour des biens de haute technologie comme les semi-conducteurs. La Chine est influente économiquement avec plus de 40 000 entreprises présentes à l'étranger qui emploient des centaines de milliers de salariés. Les collectivités publiques occidentales tentent de les attirer au nom de l'emploi.

Cette dépendance est aujourd'hui sujet à craintes. Les gouvernements de l'OCDE souhaitent revoir les chaînes d'approvisionnement. Ils estiment que les autorités chinoises font preuve d'ingérence que ce soit à travers le cloud ou par la présence d'étudiants et de chercheurs au sein des universités. Plus de 500 000 étudiants chinois fréquentent les universités américaines et peuvent accéder aux laboratoires de recherche.

Les Américains estiment nécessaire de renforcer les moyens militaires et les alliances de revers contre la Chine, que ce soit avec l'Inde, le Japon, la Corée du Sud ou l'Australie. Si Donald Trump souhaitait imposer des concessions à la Chine par la force et la contrainte, Joe Biden semble opter pour un endiguement en associant les alliés traditionnels des États-Unis. Le sujet d'attention est Taïwan dont le rattachement à la Chine continentale est toujours d'actualité pour les dirigeants de ce pays.

HORIZON FINANCE

LES TAUX D'INTERET UNE HAUSSE SOUS CONTRAINTES

Depuis plusieurs mois, l'épargne générée par la crise sanitaire fait l'objet de nombreuses convoitises. Certains souhaitent la mobiliser pour relancer la consommation, d'autres pour améliorer le financement des entreprises. Cette forte épargne serait coupable de bien des maux dont celui des bas taux d'intérêt. Pour corriger l'excès relatif d'épargne, deux solutions sont possibles, la consommation ou l'investissement. Chacune de ces solutions a ses avantages et ses inconvénients.

L'origine de la forte baisse des taux d'intérêt réels à long terme

Depuis une dizaine d'années, les taux d'intérêt réels à long terme ont connu une baisse sans précédent qui résulte des politiques monétaires expansives, de l'abondance de l'épargne et de la montée de l'aversion aux risques. Depuis 2016, le taux réel sur les emprunts d'État de l'OCDE est en territoire négatif quand il dépassait 3 % en 1998. Lors de ces vingt dernières années, les taux d'intervention des banques centrales au sein de l'OCDE sont passés de 4 à 0 %. La base monétaire en lien avec la politique de rachats des obligations s'élevait à plus de 20 000 milliards de dollars pour l'OCDE, en 2020, contre 2 000 milliards en l'an 2000. Sur la seule année 2020, elle a progressé de 8 000 milliards de dollars.

Le taux d'épargne est en progression constante depuis le début du siècle. À l'échelle mondiale, il est ainsi passé de 23,5 % du PIB en 2000 à 26 % du PIB en 2020. Le taux d'épargne privée a

dépassé 32 % du PIB en 2020, gonflé par la crise sanitaire. Si de 1998 à 2010, le taux d'investissement était supérieur au taux d'épargne au sein de l'OCDE, depuis, c'est l'inverse qui prévaut. Cet excédent d'épargne permet le financement des déficits publics et des investissements en dehors de l'OCDE (pays émergents, pays en développement).

Face à cet excès d'épargne nationale, deux voies sont imaginables : la relance de la consommation ou celle de l'investissement

La première solution est de soutenir la consommation afin de faire baisser le taux d'épargne des ménages. Cela suppose que ces derniers répondent positivement aux incitations à consommer. Avec les restrictions sanitaires, la demande reste contrainte. Par ailleurs, des mesures censées favoriser la consommation, comme le plan post « gilets jaunes » en 2019, se sont traduites par une hausse du taux d'épargne. Certains économistes considèrent néanmoins qu'un relèvement des bas salaires devrait avoir un effet important sur la consommation. Ils mettent en avant le fait qu'au sein de l'OCDE, les salaires ont augmenté moins vite que les gains de productivité entre 1998 et 2019. Ce constat ne vaut pas pour la France où les salaires ont connu une hausse supérieure aux gains de productivité.

L'autre voie consisterait à favoriser une augmentation de l'investissement, qu'il soit public ou privé. L'investissement public a constamment baissé, de 2002

à 2020 au sein de l'OCDE, passant de 4,0 % à 3,3 % du PIB. Pour l'investissement privé les ratios respectifs sont 20 et 17 %. Pour les seules entreprises, le taux d'investissement est passé de 14 à 12 % du PIB de 1998 à 2019. Depuis des années, la réorientation des dépenses publiques en faveur de l'investissement est avancée sans pour autant se traduire dans les actes en raison de la forte augmentation des dépenses de fonctionnement. La modernisation des infrastructures devenues obsolètes (réseaux, établissements scolaires, santé, EHPAD, etc.) ainsi que la transition énergétique imposent un effort important d'investissement de la part des pouvoirs publics. La baisse de l'investissement dans le secteur privé au sein de l'OCDE est en partie occasionnée par la désindustrialisation, les services étant moins capitalistiques. Il n'en demeure pas moins que la digitalisation et la transition énergétique ainsi que la recherche de nouveaux débouchés nécessitent une accélération des dépenses

d'investissement. Une amélioration des dispositifs d'incitation à l'investissement serait bienvenue pour permettre aux entreprises d'engager de telles dépenses. Les dépenses en faveur de décarbonisation de l'énergie se sont élevées à 250 milliards de dollars à l'échelle mondiale et à plus de 100 milliards de dollars pour les pays de l'OCDE. D'ici 2040, pour respecter les accords de Paris, il faudra sans nul doute multiplier ses investissements au minimum par cinq.

Au sein des pays occidentaux, le soutien à l'investissement serait préférable compte tenu des besoins et de leurs effets sur l'emploi. Une relance de la consommation se traduirait surtout par un accroissement de la demande en biens importés, peu générateurs d'emplois. L'option de l'investissement a comme inconvénient d'être peu visible à court terme, ce qui conduit les décisionnaires publics à privilégier les dépenses de fonctionnement à consonance sociale.

TOUR D'HORIZON

LA PLANÈTE DIGITALE EN ÉBULLITION ?

Le cofondateur de l'Electronic Frontier Foundation, John Perry Barlow avait publié en 1996, une déclaration d'indépendance du cyberspace. Il prônait alors un Internet gratuit, sans frontière, symbole de la contre-culture des années 1960. Un quart de siècle plus tard, cette vision idéaliste est devenue une utopie. En 2020, la capitalisation des sept plus grandes entreprises de la sphère numérique a dépassé 7 000 milliards de dollars, soit plus de deux fois le PIB français. Leurs bénéfices ont dépassé 260 milliards de dollars. À titre de comparaison, la capitalisation des six plus grandes entreprises pétrolières ne dépassait pas 2 500 milliards de dollars. Si le marché est de plus en plus oligopolistique, il donne lieu à des confrontations entre les différents rivaux de taille mondiale. Si hier, le pétrole conditionnait la croissance, celle-ci dépend de plus en plus des données circulant sur Internet. L'émergence d'un capitalisme de la donnée voire de la surveillance a bousculé en quelques années les valeurs et les rapports de force. Entre 2005 et 2020, le nombre de données recueillies a été multiplié par plus de 80. D'ici 2025, leur nombre devrait être multiplié par plus de cinq.

Avec plus de dix plateformes revendiquant des centaines de millions d'abonnés, l'écosystème du numérique est très particulier. Dans l'économie traditionnelle, le nombre de clients se chiffre par entreprise à quelques dizaines de millions. BNP Paribas en compte ainsi 7 millions. AG2R LA MONDIALE couvre, en France,

15 millions de personnes et d'ayants-droits. Le groupe Renault Nissan vend 10 millions de véhicules par an. Amazon a, de son côté, en 2020, livré 1,5 milliard de colis. Facebook dispose de plus de deux milliards d'abonnés.

Après la folie des années 1990, le marché du numérique s'est consolidé depuis une vingtaine d'années

Si dans les années 1990, le processus de destruction créatrice se vérifiait avec un renouvellement rapide des entreprises de pointe, depuis un quart de siècle, rares sont les nouveaux entrants sur le marché du digital. Au tournant du siècle dernier, de nombreuses entreprises phares ont disparu comme Compaq, AOL et bien d'autres. Seuls Microsoft et Apple ont réussi à se maintenir tout en changeant de modèle. Elles sont devenues des sociétés de services en se positionnant rapidement sur le cloud et sur les applications. Apple demeure un producteur important de produits électroniques avec ses smartphones et ses ordinateurs. À l'exception de ces deux entreprises, les leaders actuels du numérique sont apparus dans les années 1990-2000, Amazon en 1994, Google en 1998, Facebook en 2004. L'entrée de nouvelles entreprises sur le marché du numérique est devenue beaucoup plus difficile. Les coûts d'entrée ont augmenté par effet de taille. Pour concurrencer Apple ou Amazon, les besoins en capitaux sont bien plus importants en 2020 qu'en 2005 en raison de l'effet de taille. Ces entreprises par leur développement

disposent de situation de rentes qu'elles n'avaient pas il y a vingt ans. La gestion des données constitue une barrière à l'entrée. La recherche, les médias sociaux, la publicité, le commerce électronique, le streaming, le covoiturage, la livraison et les paiements, etc. donnent un avantage certain à celui qui peut s'appuyer sur un stock de données important. Par ailleurs, les entreprises en position dominante ont pratiqué des achats de startups préventifs pour limiter l'arrivée de nouveaux acteurs. Ainsi Facebook contrôle Instagram et WhatsApp et souhaite également entrer dans le commerce électronique et ainsi concurrencer Amazon. Microsoft qui possède LinkedIn, envisage d'acheter deux sociétés de médias sociaux, TikTok et Pinterest. En Chine, cette pratique prévaut également : Alibaba et Tencent détiennent des participations dans certains des nouveaux entrants chinois.

Pendant de nombreuses années, les grandes entreprises du digital évitaient de s'attaquer de front. Alphabet verse à Apple jusqu'à 12 milliards de dollars par an pour faire de Google le moteur de recherche par défaut de l'iPhone. La demande d'iPhone est encouragée par le désir des consommateurs d'accéder au moteur de recherche de Google et à Gmail, ou aux réseaux sociaux de Facebook. Google Maps est l'application de géolocalisation majoritairement utilisée, même sur Apple. Le cloud computing bon marché fourni par Amazon se traduit par plus d'applications pour l'App Store d'Apple. Amazon est l'un des plus grands annonceurs de Google. Microsoft accorde une licence Android pour son smartphone Surface Duo. Une complémentarité s'est organisée. Ainsi, les trois recherches les plus courantes

sur Microsoft Bing sont Facebook, YouTube et Google.

La « *pax romana* » des grandes entreprises du digital semble être de plus en plus précaire malgré une augmentation de leurs chiffres d'affaires. Elles diversifient leurs activités à mesure que leurs produits de base mûrissent ainsi qu'avec l'émergence de nouvelles opportunités technologiques. Cette diversification est également la conséquence de la montée des menaces réglementaires en Amérique, en Europe ou en Chine. La part des revenus des cinq géants américains qui se chevauchent est passée de 22 à 38 % depuis 2015. Microsoft et Alphabet s'attaquent à Amazon dans le cloud. Amazon entend devenir un acteur de la publicité numérique. Facebook et Apple sont également en rivalité sur la gestion des données. Apple souhaite proposer aux utilisateurs d'iPhone de pouvoir se désengager du suivi des données de Facebook, ce qui remettrait en cause l'équation budgétaire du marché publicitaire de cette dernière.

Les frontières se mettent à bouger

La compétition devient de plus en plus âpre. Mark Zuckerberg, directeur général de Facebook, a récemment déclaré qu'Apple est « *l'un de ses plus gros concurrents* ». Le PDG d'Apple rappelle que « *nous sommes soumis à une pression concurrentielle incroyable et qu'elle s'accroît jour après jour* ». La bataille entre les géants du numérique est de plus en plus médiatisée. Ainsi, aux États-Unis, Facebook a diffusé des publicités attaquant Apple sur les nouveaux paramètres de confidentialité de l'iPhone qui nuiraient aux petites entreprises dans leurs relations commerciales avec leurs clients. Pour sa part, Tim Cook, le patron d'Apple, a

laissé entendre que Facebook ne respecte pas les règles de confidentialité.

Sur le marché sensible des smartphones, le duopole Apple-Alphabet dispose d'une position oligopolistique sur les systèmes d'exploitation et les magasins d'applications. Les entreprises chinoises souhaitent développer leur propre système d'exploitation pour se prémunir des embargos imposés par les Américains, comme ce fut le cas à l'encontre de Huawei en 2019.

Microsoft entend également prendre des parts de marchés dans le domaine lucratif de la publicité en ligne. Il s'est associé à des éditeurs de nouvelles sociétés européens pour développer un système similaire à celui auquel Google et Facebook. La rivalité est de plus en plus vive. Ainsi, les responsables de Google ont souligné que le soutien de Microsoft au programme australien de défense de la presse avait comme seul objectif *« d'instituer une taxe sur un concurrent afin d'augmenter leurs parts de marché »*.

Une remise en cause juridique des pratiques anciennes

Face au gigantisme des stars du monde digital, les pouvoirs publics tentent de réagir. Aux États-Unis comme en Europe, des procédures ont été engagées pour atteindre à la libre concurrence et abus de position dominante. En décembre, les autorités de la concurrence américaine ont poursuivi Facebook pour comportement anticoncurrentiel présumé, et leurs homologues chinoises ont lancé une enquête sur Alibaba. Google fait l'objet de nombreuses enquêtes anti-trust dont celles qui concernent les liens noués avec Apple. L'accord en vertu duquel Google, en contrepartie du paiement de

12 milliards de dollars par an à Apple, soit le moteur de recherche par défaut sur ses smartphones, est dans le collimateur des autorités. Google est également suspectée d'avoir proposé à Facebook un accord de faveur pour ne pas prendre en charge un système publicitaire mis en place par un rival.

Epic Games, une société de jeux vidéo, a attaqué Apple estimant qu'elle vole les développeurs d'applications dans son App Store. L'Union européenne travaille sur des réglementations pour mieux contrôler les entreprises du digital. L'Australie vient d'adopter une loi qui oblige les plateformes à mieux rémunérer les éditeurs pour les nouvelles affichées à côté des résultats de recherche ou des flux de médias sociaux.

Une concurrence de plus en plus vive

La concurrence entre les grands acteurs du numérique n'est pas nouvelle. Au début des années 2010, toutes les grandes entreprises ont essayé de se lancer dans la fabrication d'appareils électroniques. Amazon a développé ainsi un téléphone, « Fire » qui fut un échec. Le lecteur de musique Zune de Microsoft n'a pas, quant à lui, réussi à concurrencer l'iPod. Cette concurrence a vite cessé faute d'avoir débouché sur des résultats tangibles. Dans les années 2010, la concurrence provient d'un élargissement des activités dans le secteur des services. Si les parts de marchés des GAFAM sont stables au sein de leurs marchés de références, une montée en puissance des acteurs de second rang est constatée. La part des deuxième et troisième entreprises, au sein des onze secteurs clefs du numérique est passée de 18 à 26 % de 2015 à 2020. Sur des secteurs moins technologiques comme

la livraison de nourriture, le covoiturage ou le streaming vidéo, les numéros un enregistrent des baisses de plus de 10 % en cinq ans aux États-Unis. Même les secteurs où la part de l'opérateur historique a légèrement augmenté, comme pour le commerce électronique et les smartphones, la part globale des deux premiers challengers a progressé plus rapidement. En règle générale, les deux premiers de chacun des grands secteurs du digital représentent, en 2020, un tiers ou plus du marché, contre les deux tiers en 2016. La place dévolue aux petits opérateurs tend également à diminuer. Au-delà de la quatrième ou cinquième place, leurs parts de marchés sont marginales.

Les anciens font de la résistance

Si dans le passé, les entreprises traditionnelles avaient tendance à succomber face à un changement de modèle technologique comme Kodak avec l'arrivée de photographie numérique, désormais, elles sont plus offensives et arrivent à maintenir leurs positions voire d'acquérir des parts de marché au détriment des sociétés digitales. Ainsi, dans le streaming vidéo, la firme Walt Disney qui a été fondée il y a plus de 98 ans, a conquis 116 millions de nouveaux clients en 18 mois avec sa plateforme vidéo concurrente de Netflix. En 2024, elle en espère 324 millions. En 2020, Netflix comptait 200 millions d'abonnés. Walmart qui a été fondée il y a plus de 58 ans, a enregistré 38 milliards de dollars de ventes en ligne l'année dernière. Shopify, une entreprise canadienne de 14 ans, contrôle désormais un dixième du marché américain du commerce électronique, contre 1 % en 2015. Sa capitalisation boursière a été multipliée par sept au cours des deux dernières années, pour atteindre 150 milliards de dollars.

Une concurrence de plus en plus internationale

À l'échelle mondiale, des concurrents aux GAFAM et à leurs homologues chinois apparaissent que ce soit en Russie, en Inde ou en Asie du Sud-Est. L'opérateur téléphonique indien Jio concurrence Google sur le marché de la publicité et entend proposer à l'échelle mondiale des plateformes de services. D'autres sociétés en Asie du Sud-Est se positionnent comme des acteurs importants. Les entreprises singapouriennes Grab et Gojek entrent ainsi en compétition avec Uber et Amazon. PayPal a l'intention d'avoir 750 millions d'utilisateurs de son application financière d'ici 2025 et concurrencer Apple Pay. En Chine, la compétition entre entreprises du Net s'intensifie également. Les deux grands groupes numériques, Alibaba et Tencent, se font déjà concurrence et doivent également faire face à de nouveaux rivaux. La part d'Alibaba dans le commerce électronique chinois a culminé en 2013 à 62 %. L'année dernière, en 2020, elle était de 51 %. Pinduoduo et jd.com qui dépendent de Tencent ont capté 24 % de l'e-commerce domaine jusqu'à maintenant réservé à Alibaba. WeChat Pay de Tencent et Alipay d'Alibaba se disputent depuis longtemps les portefeuilles numériques des acheteurs chinois. L'année dernière, Tencent a annoncé qu'il investirait 500 milliards de yuans (70 milliards de dollars) sur cinq ans, une quantité suffisante pour rattraper Alibaba dans le cloud computing.

Les GAFAM disposent de marges avec leurs métiers traditionnels tout en se diversifiant

S'ils sont de plus en plus concurrencés, les GAFAM peuvent néanmoins compter sur leurs métiers de base pour

généraliser des revenus conséquents. En 2020, les publicités en ligne ont généré 80 % des ressources d'Alphabet et 98 % de celles de Facebook. 80 % des revenus d'Apple en 2020 proviennent de ses produits physiques (principalement les iPhones). Microsoft continue de s'appuyer sur les logiciels d'entreprise pour une grande partie de ses revenus, et Amazon sur son magasin en ligne, bien que la plupart de ses bénéfices (comparativement maigres) aient été générés par sa branche de cloud computing, Amazon Web Services (aws).

Si les métiers de base restent dominants, la part des revenus issus d'activités connexes augmente progressivement. Avec la baisse du nombre de nouveaux acheteurs d'iPhone, Apple a réduit sa dépendance à ces produits physiques. Les applications et le système de paiement génèrent de plus en plus de revenus. La part des revenus issus des services atteint chez Apple 20 %, soit le double de son niveau de 2015. Certains d'entre eux, comme le streaming vidéo ou musical, sont en concurrence avec Amazon Prime Video et Prime Music, ainsi qu'avec ceux des fournisseurs dédiés tels que Netflix et Disney (pour la vidéo) ou Spotify et Deezer (pour l'audio). La part des revenus d'Amazon provenant du commerce électronique est passée de 87 % en 2015 à 72 % en 2020 ; un dixième des ventes provient désormais du cloud et 6 % de la publicité digitale. La proportion qu'Alphabet a tirée de la publicité l'année dernière était de dix points de pourcentage inférieure à celle de 2015.

La concurrence directe entre les grands acteurs du digital est la plus vive dans le cloud. La division de cloud computing Azure de Microsoft, créée il y a 11 ans, rapporte un chiffre d'affaires estimé à

20 milliards de dollars par an. Le cloud computing devrait représenter 12 % des revenus de Google d'ici 2024, contre 7 % en 2020.

Le commerce électronique, que la pandémie a dynamisé, est un autre domaine courtisé par de nombreux acteurs. Facebook a développé un marché de biens d'occasion appelé Marketplace. En mai, il a lancé Facebook Shops pour s'attaquer plus directement à Amazon, offrant aux quelque 160 millions d'entreprises qui utilisent déjà le réseau social ou son application sœur, Instagram, un moyen de vendre leurs produits. Facebook et Google travaillent également tous deux avec Shopify toujours pour concurrencer Amazon. Microsoft entend également se placer sur le e-commerce de détail, bien que ce soit par une voie détournée, en proposant un système de paiement automatisé à Walmart.

Sur le terrain des réseaux sociaux, pour contrer Facebook, Microsoft a étudié la possibilité de racheter TikTok, une application de courtes vidéos appartenant à des Chinois. Cette année, il a envisagé d'acquérir également Pinterest, un réseau de partage de photos, concurrent d'Instagram. De son côté, Amazon a acheté Goodreads, une plateforme où les internautes évaluent des livres et trouvent des recommandations, un «Facebook centré sur la lecture». Les millions de personnes qui évaluent les achats sur la plateforme d'achat en ligne d'Amazon constituent la base d'un futur réseau social. Un ancien dirigeant d'Amazon parie qu'« *il sera plus facile pour Amazon de se lancer dans le réseau social que pour Facebook de se lancer dans le commerce, car la logistique de livraison, maîtrisée par Amazon, est plus délicate à organiser qu'un réseau social* ».

Sur le terrain sensible des moteurs de recherche, Microsoft entend relancer Bing afin de concurrencer Google. Amazon estime qu'il aurait tout avantage à également développer son moteur de recherche afin que ses marchands et ses acheteurs en ligne n'alimentent pas en données Google. Apple souhaite également rehausser son moteur Siri. À cette fin, en 2018, la marque à la pomme a débauché John Giannandrea, le responsable de la recherche et de l'intelligence artificielle chez Google.

L'automobile est un secteur où s'affronte également les GAFAM avec à la clef quelques déconvenues se traduisant notamment par l'abandon par Google de son projet de construction de voitures. La tendance est actuellement à la coopération avec des constructeurs traditionnels afin de gérer l'informatique embarquée. Plusieurs milliards de dollars sont investis chaque année par les GAFAM et leurs concurrents chinois dans ce domaine. Amazon a acheté Zoox, une startup spécialisée dans les voitures autonomes. Alibaba et Baidu, ont

également plusieurs projets qui concernent les voitures.

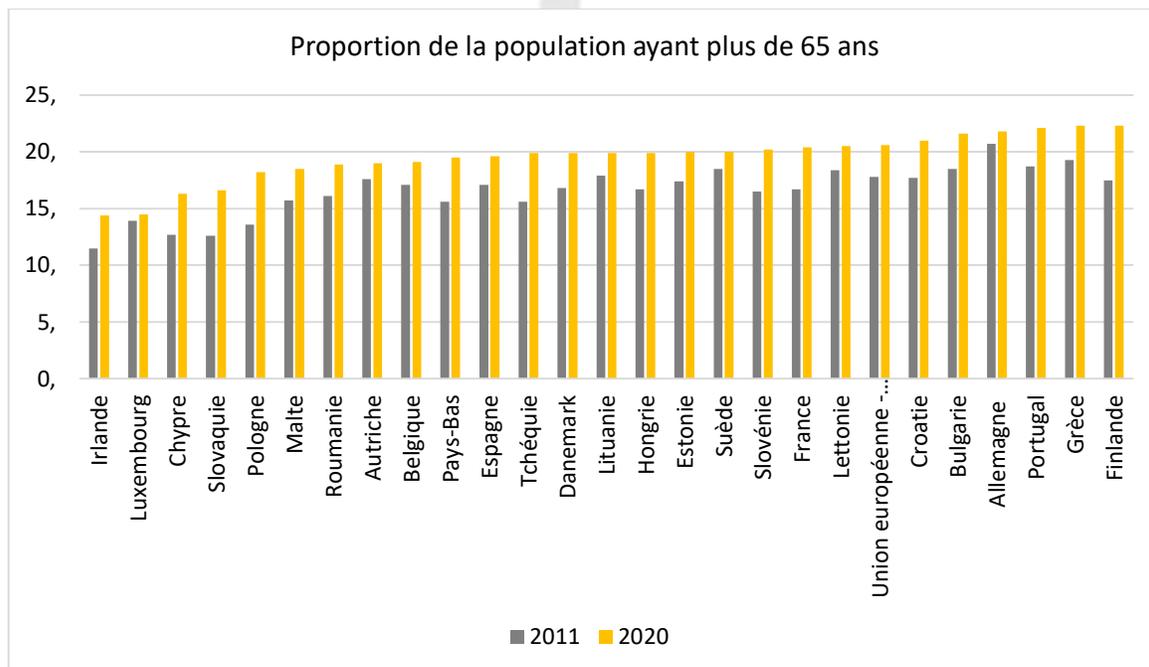
L'Europe qui est le plus grand marché commercial du monde est absente de la compétition numérique qui met aux prises essentiellement des entreprises américaines et asiatiques. L'Europe assiste à la lutte entre géants du digital qui est autant économique que géopolitique. L'absence de l'Europe a débuté, dans les années 1950/1960 avec l'informatique où aucune entreprise que ce soit Alcatel, Siemens ou Bull n'ont pu s'imposer. Elle est devenue encore plus criante dans le domaine des grandes plateformes. Comme aux États-Unis avec Wal Markt, des entreprises déjà installées tentent de se développer comme Fnac – Darty en France qui est à la fois un site de vente directe et également une place de marché. Il faut également citer « Le Bon Coin » et « Cdiscount » dont le chiffre d'affaires en ligne progresse depuis trois ans. Cependant, les barrières linguistiques et la faiblesse des fonds propres des acteurs français ou européens ne leur ont pas permis de prendre des parts de marchés importantes.

POINTS DE REPÈRE

UN CINQUIÈME DE LA POPULATION EUROPÉENNE A PLUS DE 65 ANS

En 2020, 20,6 % de la population de l'Union européenne était âgée de 65 ans ou plus. C'était 3,0 points de pourcentage plus élevé que la part correspondante une décennie plus tôt. Dans les États membres de l'Union, la part la plus élevée de personnes âgées dans la population totale en 2020 a été observée en Italie (23,2 %), suivie par la Grèce et la Finlande (22,3 % chacun), le Portugal (22,1 %), l'Allemagne (21,8 %) et Bulgarie (21,6 %). Les parts les plus faibles ont été enregistrées en Irlande (14,4 %) et au Luxembourg (14,5 %).

Au niveau régional, les parts les plus élevées de personnes âgées se trouvaient à Chemnitz (29,3 %) en Allemagne, suivie de la Ligurie (28,7 %) en Italie, de l'Épire (27,3 %) en Grèce, du Limousin (27,1 %) en France et de la Saxe-Anhalt (27,0 %) en Allemagne. Les parts les plus faibles ont été enregistrées dans deux régions d'outre-mer de la France, Mayotte (2,7 %) et la Guyane française (6,1 %) et la région autonome espagnole de Melilla (11,1 %).



Cercle de l'Épargne - Eurostat

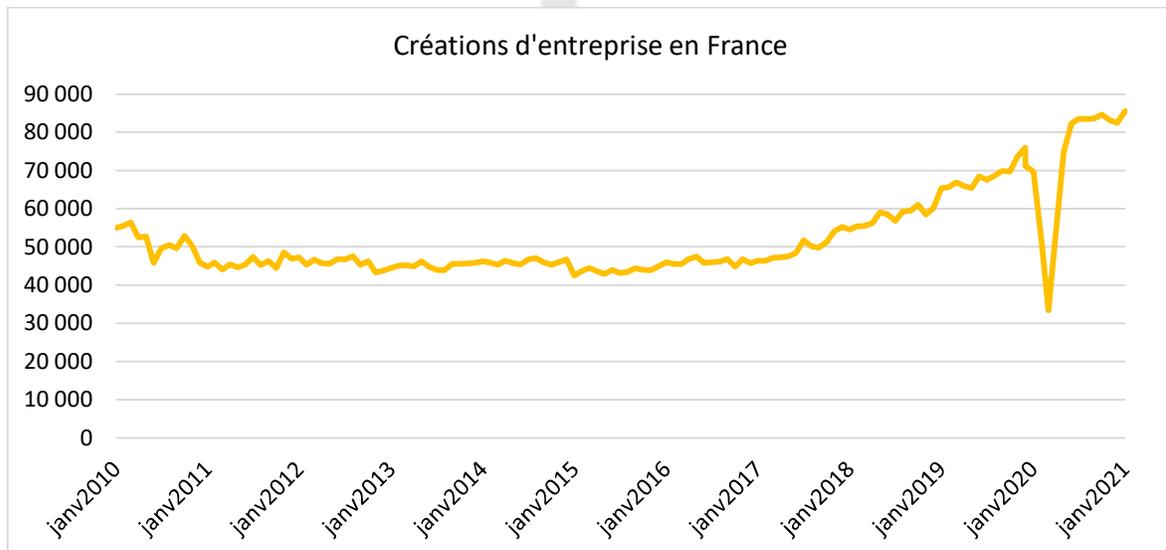
LA CREATION D'ENTREPRISE AU SOMMET

Selon l'INSEE, plus de 85 500 entreprises ont été créées en février, ce qui constitue un nouveau record mensuel. Les immatriculations de micro-entrepreneurs sont en hausse (+5,1 % après -0,4 %) ainsi que, dans une moindre mesure, les créations d'entreprises classiques (+1,3 % après -2,0 %). En février, en données brutes, la part des micro-entrepreneurs dans le total des entreprises créées au cours des douze derniers mois augmente légèrement, pour s'établir à 65,4 %.

En données brutes, le nombre cumulé d'entreprises créées au cours des trois derniers mois (décembre à février) est

en nette hausse par rapport aux mêmes mois un an auparavant (+15,4 %). Les créations d'entreprises individuelles sous le régime de micro-entrepreneur augmentent fortement (+19,4 %), de même que les créations de sociétés (+15,5 %), tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques sont en repli (-7,1 %).

Le secteur « transports et entreposage » est celui qui contribue le plus à cette hausse (+14 400 créations, soit une contribution de +6,6 points). Cette augmentation traduit l'essor des livraisons à domicile.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

LES STATISTIQUES DE TVI

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2020</i>	2 261	3 341	1 634	1 098	11 216
PIB par tête en 2020 <i>En euros</i>	33 437	40 173	27 084	23 281	32 678
Croissance du PIB <i>En% - 2020</i>	-8,3	-5	-8,9	-11	-6,8
<i>4^e trimestre 2020</i>	-1,3	0,1	-2,0	0,4	-0,7
Inflation <i>En % - février 2021</i>	0,8	1,6	1,0	-0,1	0,9
Taux de chômage <i>En% - janvier 2021</i>	7,9	4,6	9,0	16,0	8,1
Durée annuelle du Travail (2019)	1512	1386	1714	1687	-
Âge légal de départ à la retraite (2019)	62	65	67	65	-
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2020</i>	63,1	52,2	58,8	53,3	55,2
Solde public <i>En % du PIB 2020</i>	-10,5	-6,0	-10,8	-12,2	-8,8
Dette publique <i>En % du PIB 2020</i>	115,9	71,2	159,6	101,7	104,4
Balance des paiements courants <i>En % du PIB – janvier 2021</i>	-2,2	7,1	3,6	0,7	2,2

Source : INSEE, EUROSTAT

	RÉSULTATS MARS 2021
CAC au 31 décembre 2020	5 551,41
CAC au 31 mars	6 067,23
Évolution en mars	+6,38 %
Évolution sur 12 mois	+38,57 %
DAXX au 31 décembre 2020	13 718,78
Daxx au 31 mars	15 008,34
Évolution en mars	+8,86 %
Évolution sur 12 mois	+52,90 %
Footsie au 31 décembre 2020	6 460,52
Footsie au 31 mars	6 713,63
Évolution en mars	+3,55 %
Évolution sur 12 mois	+20,67 %
Euro Stoxx au 31 décembre 2020	3 552,64
Euro Stoxx au 31 mars	3 919,21
Évolution en mars	+7,78 %
Évolution sur 12 mois	+47,71 %
Dow Jones au 31 décembre 2020	30 409,56
Dow Jones au 31 mars	32 981,55
Évolution en mars	+6,62 %
Évolution sur 12 mois	+47,72 %
Nasdaq au 31 décembre 2020	12.870,00
Nasdaq au 31 mars	13 246,87
Évolution en mars	+0,41 %
Évolution sur 12 mois	+70,40 %
Nikkei au 31 décembre 2020	27 444,17
Nikkei au 31 mars	29 178,80
Évolution en mars	+0,73 %
Évolution sur 12 mois	+52,89%
Shanghai Composite au 31 décembre 2020	3 473,07
Shanghai Composite au 31 mars	3 441,91
Évolution en mars	-3,08 %
Évolution sur 12 mois	+25,15 %
Parité euro/dollar au 31 décembre 2020	1,2232
Parité au 31 mars	1,1740
Évolution en mars	-2,73 %
Évolution sur 12 mois	+6,35 %
Once d'or en dollars au 31 décembre 2020	1 898,620
Once d'or au 31 mars	1 706,500
Évolution en mars	-1,54 %
Évolution sur 12 mois	+5,35 %
Pétrole de Brent en dollars au 31 décembre 2020	51,400
Pétrole au 31 mars	64,320
Évolution en mars	-0,19 %
Évolution sur 12 mois	+183,63 %

Cette lettre mensuelle est réalisée par Thomas Vendôme Investment (TVI). Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation de la part de TVI.

Thomas Vendôme Investment est une société créée à Paris en 2013 indépendante spécialisée dans la levée de fonds et le conseil stratégique en entreprises. Elle est dirigée par Jean-Pierre Thomas.

Contact

Marc-Antoine Dumont
Thomas Vendôme Investment
10, rue de la Paix
75002 Paris
Tel : + 33 1 83 79 96 38
Mail : marc-antoine.dumont@vendome-investment.com